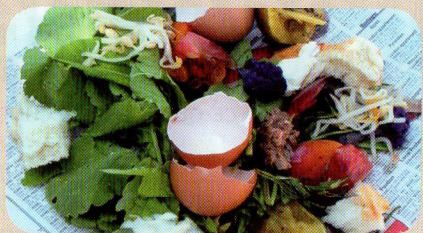


Je trie...

Mes biodéchets de cuisine et de maison



- épluchures de fruits et de légumes
- fruits et légumes abîmés
- restes de repas cuits et crus : pâtes, riz, purée, viande, poisson, crustacés...
- pain
- croûtes de fromage
- coquilles d'œuf



- marc de café et filtres à café
- sachets de thé
- papiers absorbants : essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier
- plantes et fleurs fanées
- petits papiers et petits cartons souillés (ex. : pâtisseries)
- plantes d'intérieur et bouquets fanés



Je dépose mes biodéchets de cuisine dans le sac en amidon de maïs intégré au BIO-SEAU.



Lorsqu'il est plein, je ferme le sac en amidon de maïs et le retire du BIO-SEAU.



Je dépose le sac en amidon de maïs dans le BIO-BAC.



PRATIQUE

Dans ma cuisine
Pour économiser les sacs en amidon de maïs, vous pouvez utiliser du papier-journal pour envelopper vos biodéchets de cuisine : le papier-journal est biodégradable.

ATTENTION AUX ERREURS, JE NE METS PAS AVEC LES BIODÉCHETS :

- ▶ les couches-culottes, lingettes imprégnées, serviettes hygiéniques
- ▶ les litières et excréments d'animaux
- ▶ le contenu des sacs-aspirateurs

En cas de doute, jetez dans votre bac gris !



IMPORTANT Dans la cuisine



- Conservez le BIO-SEAU dans la cuisine : il ne doit pas être déposé sur le trottoir.
- N'utilisez aucun autre sac que ceux en amidon de maïs remis par la Communauté de Communes.
- Les sacs en amidon de maïs doivent être déposés dans le BIO-BAC, jamais directement sur le trottoir.



IMPORTANT Sur le trottoir, pour la collecte



- Seul le BIO-BAC est collecté. Tout autre contenant sera refusé.

Mes déchets verts de jardin



- feuilles mortes
- petites tailles de haie
- tontes de gazon
- plantes et fleurs fanées (sans les pots)
- branchages



À DÉPOSER
DANS LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES